

La FFMPs publie un guide d'aide à la construction de CPTS

La FFMPs et ses fédérations régionales se mobilisent pour accompagner les équipes de soins primaires à prendre leur place dans les futures CPTS de leur territoire, avec la mise à disposition d'un guide pratique CPTS.

Paris, le 08 novembre 2018

Le diagnostic sur la mauvaise organisation de l'offre des soins primaires est largement partagé. Au moment où les demandes de soins, de prévention et de promotion de la santé deviennent incontournables pour les acteurs et les usagers du système, l'égalité d'accès aux soins des Français n'est plus effective. S'il est de la responsabilité du gouvernement de faire respecter ce droit constitutionnel, il incombe aux professionnels de la santé de prendre aussi les leurs.

Si la loi confie aux Communautés Professionnelles Territoriale de Santé, d'être les lieux d'émergence d'une nouvelle organisation capable de faire face à ces défis. Il faut prendre la mesure de ce que cela signifie. Les CPTS seront un des leviers de cette transition vers un nouveau système de santé et plus seulement de soins. Cependant, la constitution d'équipes pluriprofessionnelles coordonnées de soins primaires doit rester une priorité car c'est bien avec celles-ci que seront accompagnés les usagers dans leurs parcours de santé.

Depuis l'annonce du plan « Ma Santé 2022 » la politique publique de santé fixe un objectif ambitieux et peut-être trompeur de 1000 CPTS. Trompeur parce que nous savons tirer les leçons de l'expérience de la construction des maisons et pôles de santé, qui sont aujourd'hui les promoteurs de la majorité des CPTS.

Cette expérience nous enseigne qu'une CPTS ne se décrète pas. Il faut du temps, de la méthode, des valeurs et des moyens, pour organiser l'offre de santé sur un territoire. Vouloir faire fi de cela expose à construire des coquilles vides, ou pire à valoriser l'effet d'aubaine financier. Si les ARS ne sont pas sans connaissance sur ce risque, cela suffira-t-il pour ne pas tomber dans le piège du « faire du chiffre » ?

Nous avons également appris que la pluriprofessionnalité est la condition de la réussite, et nous savons que la CPTS concerne tous les acteurs de la santé du territoire. C'est une chance pour les professionnels de soins primaires de contribuer à la responsabilité populationnelle, à condition de ne pas faire de la CPTS un lieu d'affrontement syndical où la défense corporatiste de son territoire devient l'enjeu essentiel.

D'ores et déjà, la FFMPs et les fédérations régionales se mobilisent pour accompagner les équipes de soins primaires, dont celles en MSP, à prendre leur place dans les futures CPTS de leur territoire, avec la mise à disposition d'un guide des CPTS (Site internet ffmps.fr) et travaillent sur des outils et des modalités d'appui pour ces équipes.

La FFMPs souhaite que la construction des CPTS ouvre un débat serein sur l'avenir de la médecine ambulatoire libérale et sur la reconfiguration des missions de chacun, tout en abordant les questions des modèles juridique, économique, et social.

—

Plus d'un millier de participants sont attendus aux Journées de la FFMPs à Dijon les 29 et 30 mars 2019. En découvrant la pluriprofessionnalité et en se découvrant en équipes, ils auront l'occasion de débattre sur les organisations et les territoires.

Contacts :

Alice Cabanne, Chargée de communication • secretariat@ffmps.fr • Tel. 0607970299

Dr. Pascal Gendry, Président pascal.gendry@ffmps.fr Tél. 06 16 28 94 74

<https://www.ffmps.fr/nos-actions/accompagner-les-cpts>